

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT

EXTRAIT du procès-verbal de la soixante-dixième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 9 octobre 2013, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715

Proposition sur le partage des frais associés aux soutenances de doctorat

Résolution CFSPD-2013-2014-554

ATTENDU l'existence de deux programmes de doctorat au sein de la Faculté de science politique et de droit et le nombre croissant de soutenances de thèse que cela entraînera dans l'avenir;

ATTENDU les frais qu'implique la présence d'un ou plusieurs évaluateurs externes au sein des jurys;

ATTENDU l'existence et la disponibilité d'une salle de visioconférence pour l'utilisation de laquelle la Faculté bénéficie d'une priorité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Julian Durazo, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

RECOMMANDE que l'on fasse un meilleur usage des ressources disponibles et qu'à moins d'impossibilité, l'on ait recours à la visioconférence plutôt qu'au déplacement des personnes venant de loin;

RECOMMANDE que les frais découlant de l'organisation des soutenances de thèse soient partagés à parts égales entre la Faculté et le département dont relève le programme de doctorat concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, 9 octobre 2013

Jean-Pierre Beaud
Doyen